Au fil de l'Au

La lettre mensuelle d'information



de la Commune de Rosenau

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage









Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

AOÛT 2020 N°149

Flash info: COVID-19 pour sauvez des vies, portez un masque!

Sommaire:

Edito du Maire	1 - 2
Numéros d'urgence	3
Horaires des offices et rencontres des Paroisses	3
Opération Tranquillité Vacances	4
Informations officielles	4 à 6
Médiathèque de Rosenau	7
Grands anniversaires	8

Contact:

Mairie 5 rue de Kembs

Tél. 03.89.68.31.10 Fax 03.89.70.71.51

E-mail: mairie@rosenau.fr Site internet : www.rosenau.fr

Directeur de la publication : M. le Maire

Mise en page - Impression : Mairie de Rosenau

Distribution gratuite



L'Edito du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme évoqué le mois dernier, juillet aura connu 3 séances du conseil municipal (les 6, 10 et 20 juillet) afin de parfaire l'installation des commissions, des comités et de voter diverses délégations ainsi que les « grands électeurs » qui représenteront la commune lors de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain.

Cela représente près d'une quarantaine de délibérations à préparer et traiter, et au final notamment 2 séances marathons de 4h05 et 3h00 pour arriver au bout de cet ordre du jour.

Afin de permettre à tout le monde de découvrir le nouveau conseil municipal, composition et organisation nous avons finalement décidé de publier ces informations dans le Fil de l'Au du mois de septembre qui sera de retour au format papier. Le numéro contiendra un cahier central spécial de 4 pages consacré au nouveau conseil municipal.

Le numéro de septembre sera également marqué par l'arrivée d'au moins une nouvelle rubrique consacrée à l'expression publique des deux groupes constituant le nouveau conseil municipal. Le nom fut choisi à l'unanimité lors de la commission communication du 23 juillet et s'intitule : « 1 page, 2 groupes ... Expression libre ».

Le mois d'août verra se poursuivre les traditionnels travaux estivaux avec ... les contraintes sanitaires du moment qui rendent le tout plus long et compliqué à effectuer.

C'est également l'occasion de saluer le travail de nos deux saisonniers Justine et Romain (accès limité cette année aux seuls candidats majeurs).

La fin de l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet n'a rien changé au fonctionnement quotidien des administrations contrairement à ce que la période estivale pourrait laisser croire.

Ainsi les règles en vigueur début juillet sont toujours de mises :

- Distanciation physique
- Port du masque
- Utilisation des gels et lingettes
- Aération régulière des bâtiments...
- Pas plus de 10 personnes dans un bâtiment communal sauf dérogation expresse du Préfet sur présentation d'un dossier dûment justifié.

Ainsi les bâtiments publics tels que la Maison des Associations et le Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » déjà fermés jusqu'au 31 août 2020 à ce jour, verront leur période de fermeture exceptionnellement prolongée au-delà de cette date (jusqu'au 30 septembre au moins voire au-delà) en fonction de la situation sanitaire dans notre région et des directives nationales qui ne manqueront pas de tomber dans le cadre de la future rentrée scolaire...

Les associations et usagers des bâtiments seront informés en temps et en heure des prochaines mesures que nous devrons prendre, par voie de courriels ou de courriers.

En mairie de Rosenau, nous maintenons les règles en place depuis le mois de juin, à savoir, ouverture de la mairie tous les matins du lundi au vendredi MAIS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris préalablement en appelant au 03/89/68/31/10.

Une permanence téléphonique sera maintenue les après-midi du lundi au jeudi.

Toute personne qui rentre en mairie doit porter un masque et se laver les mains avec du gel hydroalcoolique (fourni sur place). Depuis juin les choses ont encore changé puisque le port du masque est devenu obligatoire dans les commerces et les administrations (donc aussi les mairies) sous peine d'amende (135€) en cas d'absence de masque.

Avant de clore cet éditorial, quelques rappels liés à l'épidémie de covid-19 :

- Les grands anniversaires ne seront pas fêtés par la commune et les cartes d'anniversaires ne sont pas distribuées et ce au moins jusqu'au 30 septembre 2020 ;
- Le Fil de l'Au, comme déjà évoqué, ne paraîtra qu'en version numérique en août (<u>www.rosenau.fr</u>);
- Toutes les manifestations communales sont annulées jusqu'au 30 septembre 2020 inclus.

Enfin, pour rester informé(e), en temps réel, où que vous soyez, nous vous rappelons l'existence de notre messagerie d'alerte par SMS, qui est totalement gratuite (sujets traités : mesures à prendre liées à l'épidémie, collecte des ordures ménagères, travaux de voiries, coupures d'eau, coupures d'électricité, canicule, pollution à l'ozone...). Le service fonctionne sur tous les téléphones portables (et pas seulement sur les smartphones). Il fonctionne aussi avec un numéro de téléphone portable suisse ou allemand.

Pour souscrire à ce service, 100% gratuit, c'est très simple :

- soit en vous inscrivant via notre site Internet à l'onglet prévu à cet effet (www.rosenau.fr),
- soit en appelant en mairie et en demandant à l'agent d'accueil de faire votre inscription (si vous ne disposez pas d'un ordinateur à la maison).

Rappelons, comme chaque mois depuis le mois de mars 2020, que si vous savez que votre voisin(e) n'a pas de téléphone portable, merci de leur faire suivre les informations qui paraissent via les alertes sms ou sur le site Internet de la commune www.rosenau.fr en lui passant un coup de fil sur son téléphone fixe ou en glissant dans sa boite aux lettres l'imprimé du dernier Fil de l'Au.

Période estivale oblige, malgré la crise sanitaire la délinquance ne s'arrête pas, donc soyez vigilants (portes et fenêtres fermées quand vous partez faire des courses par exemple), soyez attentifs à votre voisinage et en cas de départ en vacances n'oubliez pas le service « Opération Tranquillité Vacances », gratuit et piloté par notre police municipale.

Pour clore ce 4^e « édito de crise », un message :

« Prenez soin de vous »

et un appel :

« Portez un masque et respectez les gestes barrières, ça sauve des vies ! ».

Thierry LITZLER Votre Maire

PAROISSE CATHOLIQUE HORAIRES DES MESSES DU MOIS DE AOÛT 2020

Samedi 01/08	18h : Messe à Village-Neuf
Dimanche 02/08	7h30 : Messe Basse à Huningue 10h : Messe à Huningue
Samedi 08/08	18h : Messe à Huningue
Dimanche 09/08	7h30 : Messe Basse à Huningue 10h : Messe à Rosenau
Samedi 15/08	10h : Messe de l'Assomption de la Vierge Marie à Village-Neuf 17h : Veillée mariale à Huningue
Dimanche 16/08	7h30 : Messe Basse à Huningue 10h : Messe à Huningue
Samedi 22/08	18h : Messe à Rosenau
Dimanche 23/08	7h30 : Messe Basse à Huningue 10h : Messe à Village-Neuf
Samedi 29/08	18h : Messe à Huningue
Dimanche 30/08	7h30 : Messe Basse à Huningue 10h : Messe à Rosenau



A contacter:
M. l'Abbé HAMMEL
05 rue de l'Etoile
68330 HUNINGUE
Tél.: 03 89 07 18 75

ACTIVITES DE LA PAROISSE REFORMEE DE HUNINGUE

Cultes les dimanches à 10h15 :

Le 02 : culte à Saint-Louis

Le 09 : culte à Bourgfelden (à 9h)

culte à Huningue (à 10h15)

Le 16 : culte à Saint-Louis Le 23 : culte à Huningue Le 30 : culte à Saint-Louis



Votre Pasteur:
M. Philippe GUTBUB
4, quai du Rhin
68330 HUNINGUE
Tél. 03 89 67 21 03

<mark>les numéros à contacter</mark> en cas d'urgence!

◆ EAU: 06.48.26.87.54

ASSAINISSEMENT: 09 69 323 554

+ Service dépannage ELECTRICITE: 09 726 750 68

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations lors d'incidents affectant le réseau de distribution

• Service dépannage GAZ : 0800 473 333

24h/24 et 7j/7 pour communiquer ou obtenir des informations lors d'incidents affectant le réseau de distribution (manque ou odeur de gaz, accident, incident...)

Août 2020 – N°149 Page 3

INFORMATIONS OFFICIELLES - INFORMATIONS OFFICIELLES



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la surveillance des habitations pendant les vacances est assurée par la Police Municipale. Vous pouvez donc vous faire connaître au Poste de Police Municipale aux heures d'ouverture au public (horaires hebdomadaires ou durant les permanences) afin de remplir une demande.

Vous trouverez le formulaire d'inscription sur le site internet de la Commune de Rosenau, à cette adresse :

https://www.rosenau.fr/wp-content/uploads/Formulaire otv.pdf

Après signature d'une décharge, vous pourrez lui laisser vos clefs de portail, afin qu'elle puisse faire le tour de votre habitation et vérifier vos fenêtres et portes (quotidiennement).

En accord avec la Gendarmerie de SAINT-LOUIS, la Police Municipale lui transmettra toutes les fiches de vacanciers afin qu'elle puisse également surveiller votre habitation dans le cadre de sa tournée sur le ban communal.



Police Municipale de Rosenau

05 A rue de Kembs 03.89.68.46.41 police.municipale@rosenau.fr

Permanences fixes:

Tous les lundis de 10h à 12h Tous le mercredis de 14h à 16h Les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois de 8h à 12h

Communiqué de Presse de la Préfecture du Haut-Rhin

SOLDES D'ÉTÉ DU 15 JUILLET AU 11 AOÛT 2020 INCLUS : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Les soldes constituent des événements commerciaux importants et sont généralement synonymes de «bonnes affaires» pour les consommateurs.

Ces périodes sont juridiquement encadrées pour maintenir une concurrence loyale entre les commerçants et assurer une protection économique optimale pour les consommateurs.

A l'occasion des soldes d'été qui débuteront à titre dérogatoire cette année le mercredi 15 juillet, le préfet du Haut-Rhin rappelle le contexte réglementaire.

Un article soldé bénéficie des mêmes garanties que tout autre article. Ainsi, l'annonce « ni repris ni échangé », que l'on retrouve parfois en période de soldes, ne dispense pas le commerçant d'échanger ou de rembourser l'article en cas de défaut de fabrication non apparent (vice caché).

Les soldes pratiqués par les entreprises de vente à distance, notamment sur internet, sont soumis aux mêmes conditions et à la même réglementation que ceux pratiqués en magasin.

Les marchandises soldées doivent être détenues en stock depuis au moins un mois et les commerçants ne peuvent pas se réapprovisionner, contrairement aux promotions.

La distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître aux yeux des consommateurs et les réductions de prix affichés en vitrine et/ou en magasin doivent être appliqués.

Pour toute question relative aux opérations de soldes, vous pouvez contacter la :



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin DDCSPP68

3 rue Fleischhauer - 68026 COLMAR
03.89.24.82.00
ddcspp@haut-rhin.gouv.fr

Page 4 Août 2020 – N°149



CANICULE, FORTES CHALEURS DOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE **DES NOUVELLES** DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE D'ALCOOL



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE **APPELEZ LE 15**



MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS: FERMER LES VOLETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES









RAPPEL CANICULE



Ministère des Solidarités et de la Santé

En périodes de fortes chaleurs nous vous rappelons quelques conseils bien utiles :

- boire régulièrement de l'eau
- mouiller son corps et se ventiler
- éviter les efforts physiques
- maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- manger en quantité suffisante
- ne pas boire d'alcool
- donner et prendre des nouvelles de ses proches

Nous vous rappelons que pour les personnes âgées et vulnérables, il est possible de s'inscrire (ou de les inscrire si vous êtes représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, service) sur le registre nominatif de la commune. Ceci permettra à la Police Municipale de prendre régulièrement contact avec vous en cas de fortes chaleurs.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la Police Municipale de Rosenau au 03.89.68.46.41.

Août 2020 - N°149 Page 5

INFORMATIONS OFFICIELLES - INFORMATIONS OFFICIELLES



Lutte contre le Moustique Tigre Message de l'Agence Régionale de Santé

Le moustique tigre est implanté depuis 2016 dans le département du Haut-Rhin, et jusqu'au 31/12/2019, c'est le Conseil Départemental qui avait en charge la lutte anti vectorielle. Pour réaliser cette mission, il avait désigné la Brigade Verte comme opérateur de démoustication.

Le décret n°2019-258 du 29/03/2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles a modifié de manière notable la réglementation relative à la lutte anti vectorielle.

Les missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs relèvent à compter du 01/01/2020 de la compétence réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les Conseils Départementaux sont ainsi recentrés sur leur mission de démoustication pour lutter contre les nuisances au titre de la loi n°64-1246 du 16/12/1964 relative à la lutte contre les moustigues.

Pour répondre à cet objectif, l'ARS Grand Est a décidé d'externaliser ces compétences. A l'issue d'une procédure de marché

public, l'opérateur retenu pour assurer ces missions de surveillance et de lutte dans le Haut-Rhin est la Brigade Verte. Nous

pourrons ainsi continuer à bénéficier de sa compétence sur le sujet, de sa proximité, de sa connaissance du terrain et du rapport qu'elle entretient avec les collectivités. La notification du marché à la Brigade Verte a eu lieu le 12/06/2020.

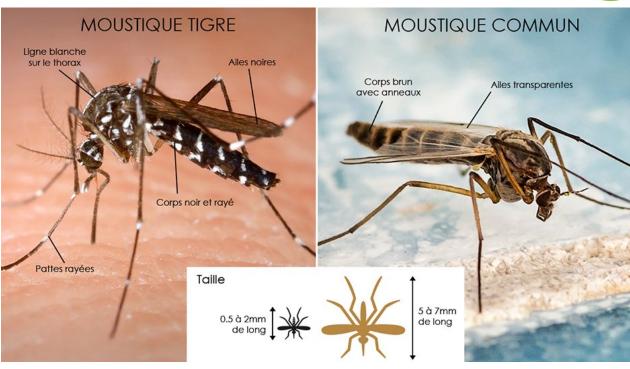
La surveillance entomologique repose sur deux piliers qui sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements des particuliers.

Aussi, si vous apercevez des moustiques tigres, nous vous invitons à nous les signaler vie la plateforme :

www.signalement-moustique.fr

Merci de votre coopération.





Page 6 Août 2020 – N°149



LANCEMENT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MÉDIATHÈQUE

En attendant de pouvoir se retrouver physiquement dans la future médiathèque et afin de pallier aux difficultés liées à la crise sanitaire, nous vous proposons via sa page Facebook nouvellement créée une sitothèque (liste de sites ou de pages Internet) renfermant des idées d'activités pour tous les publics.

Chaque lundi pour les ados, mercredi pour les enfants et samedi pour les adultes, venez découvrir ce que l'équipe de la médiathèque vous réserve dès cet été en matière de ressources pour lire, se former, se divertir, se cultiver, jouer...

Retrouvez-nous dès à présent sur :

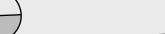
https://www.facebook.com/M%C3%A9diath%C3%A8que-de-Rosenau-102680154822420/?modal=admin_todo_tour

A vos clics!



Août 2020 - N°149

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE Matin Après-midi Accueil physique exclusivement sur rendez-vous Permanence téléphonique uniquement à fixer au préalable au 03.89.68.31.10 Lundi 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00 Mardi 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00 Mercredi 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00 Jeudi 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00 Vendredi 9h00 à 12h00 Fermée Samedi Fermée Fermée



Le 02:

Denise Manigold, 71 ans

Le 03 :

Jeanne Brogly, 90 ans

Le 05:

Hubert Stoecklin, 76 ans

Le 06:

Irène Minery, 86 ans

Le 10 :

Arlette Greder, 85 ans Marsilio Bassanese, 72 ans

Le 13 :

Lothar Hermann, 79 ans

Le 15:

René Schings, 92 ans

Le 19 :

Jérôme Urffer, 89 ans Josiane Flour, 73 ans





Le 20:

Joyeux Anniversaire

Marie-Thérèse Ruckly, 78 ans

Le 23

Anne Schurrer, 72 ans Mireille Jungen, 70 ans

Le 24:

Danielle Henner, 82 ans Werner Schlachter, 81 ans

Le 26:

Jeanne Beckert, 78 ans

Le 30:

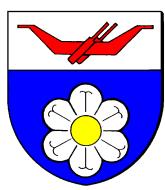
Solange Vorburger, 80 ans

Le 31 :

Paul Schaeffert, 90 ans Eva Greiner, 81 ans

Le Maire, les Adjoints et les membres du Conseil Municipal souhaitent un joyeux anniversaire aux jubilaires du mois.





Mairie de Rosenau 5 rue de Kembs Tél. 03.89.68.31.10

Fax 03.89.70.71.51 E-mail: mairie@rosenau.fr Site internet: www.rosenau.fr

Page 8 Août 2020 - N°149